

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N°D: 33165.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8126

Société : Retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre :

NAZARI AHMED

Date de naissance : 19.3.9

Adresse : Elmessoudia Rue 35 N° 11 Cité Ajina - Casablanca

Tél. 0522374782 Total des frais engagés : 2402.7 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05.07.2020

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oeil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



Le : 20.07.2020

ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06.07.2020	2		200 DH	Dr. OUHADI Souad Ophtalmologiste Bd. Abd Alali, rés. Ammala 4, Ler Ego, Appt. 3 1004 Rés. Poissons - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>ABAAJID DIAW ALLA LAHLOU Iham Med vi - Asablem 22/29/1991</i>	08/07/00	402.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
FUTUR OPTIQUE NASR ADDINE Mohamed Opticien Optométriste 114-116, Bd Dakhaia, Jamila 5, Cite Djamaâ Casablanca - Tél : 0522 29 22 21	10.07.20					1800,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur OUHADI Souad

Maladies et Chirurgie des yeux

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

Permis de Conduire



الدكتورة أهادى سعاد

أمراض و جراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف

عضوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة المجلالة بالأموج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة و تجميل الجفون

جراحة مسالك الدموي

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

رخصة السياقة

الدار البيضاء في :

08 JUIL 2020

Casablanca, le:

٤٦ Aliaui dedice

١ ١0٣,٠٠x ٣

xiloil Cagre

02

١٩٦٦x ٣٥٢ /

زوك

٧٥,٧٠

٢٤ لرس

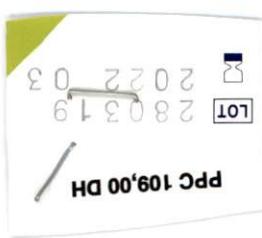
٦٨٢, ١٥٢ ٣٢٤ زوك

٤٠٢,٧٠

ARMACIE BISMALLAH
LAHLOU Dham
Bd. Mezouen Casablanca
T. ٢٢ ٢٩ ١٩ ٩٥

Dr. OHADI SOUAD
Ophtalmologiste
Bd. Akid Allam, Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3 - Bournazil - Casablanca
Tél.: 05 22 56 06 56
(Près Restaurants Poissons) (قرب مطاعم السمك)

شارع العقيد العلام - إقامة النخلة 4 - الطابق الأول رقم 3 بورنازيل - الدار البيضاء - الهاتف . Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3 - Bournazil - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56 (قرب مطاعم السمك) (Près Restaurants Poissons)



Docteur OUHADI Souad

Maladies et Chirurgie des yeux

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août

Ex. Médecin à l'Hôpital My Youssef

Membre de la société française d'ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive et esthétique des yeux

Chirurgie des paupières et des voies lacrymales

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

Permis de Conduire



الدكتورة أهادي سعاد

أمراض و جراحة العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

طبيبة سابقة بمستشفى مولاي يوسف

عضوة بالجمعية الفرنسية لطب العيون

جراحة المجلة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

جراحة وجميل الجفون

جراحة مسالك الدموع

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

رخصة السياقة

08/07/2020

Casablanca, le : الدار البيضاء في :

Mme Alliou Chahba

Lunettes pour vision de LOIN

OD : +2,25 (80° -2)

OG : +1,75 (90° -1)

, ADDITION POUR VISION DE PRES

OD : + 2.75

OG : + 2.75

FUTUR OPTIQUE

NASR ADDIYE Mohamed
Opticien-Optométriste

114-116, Bd Dakhla Jemila 5, Cité Njamaâ
Casablanca - Tel.: 0522 38 63 14

Dr. OUHADI Souad
Ophtalmologiste
Bouznika (Près Rés. Poissons) - Casablanca
Tél: 05 22 56 06 56

شارع العقيد العلام - إقامة النخلة 4 - الطابق الأول رقم 3 بورنازيل - الدار البيضاء - الهاتف .

Bd. Akid Allam, Résidence Annakhla 4, 1^{er} étage Appt.3 - Bournazil - Casablanca - Tél.: 05 22 56 06 56

(قرب مطاعم السمك)

Futur Optique



114 - 116, Bd Dakhla Jamila 5
Cité Djamaâ - Casablanca

Facture N° 0003641

Casablanca, le 10. 07. 20

M ALLIOUI CHAHBA Doit

Tél & Fax : 05 22 38 63 14 - R.C. : 252366 - T.P. : 37424215 - T.V.A. : 640797

I.C.E.: 001922659000085 - C.N.S.S.: 6053342 - I.F.: 49600575